



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-372

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2020-372 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2020-372 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 7^e JOUR DE FÉVRIER 2020

**Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe**